

GE_GERICHTE A/4291/2011 vom 30. Januar 2012

GE Cour de justice, 2012-01-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4291_2011

FR: GE_GERICHTE A/4291/2011 du 30 janvier 2012

IT: GE_GERICHTE A/4291/2011 del 30 gennaio 2012

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 30.01.2012
A/4291/2011

A/4291/2011 ATAS/54/2012 du 30.01.2012 (FFP) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4291/2011 ATAS/54/2012 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 30 janvier 2012 9 ème Chambre
En la cause FONDATION S _____, sise à Lausanne recourante contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sise Service juridique, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6 intimée Vu la décision du 30 novembre 2011; Vu le recours du 12 décembre 2011; Vu le courrier du recourant du 21 décembre 2011 indiquant qu'il retirait son recours, la décision querellée ayant été annulée; Vu la réponse du 13 janvier 2012 de l'intimée, confirmant l'annulation de la décision attaquée; Attendu qu'il convient ainsi de prendre acte du retrait et de rayer la cause du rôle; PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle.
La Greffière : Maryse BRIAND La Présidente : Florence KRAUSKOPF Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.